

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

- N° 49 INCENDIE**
Relevé des arrêtés de Monsieur le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 1er semestre 2005, en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie
Page : 199
- N° 50 COLLECTES - LOTERIES - TOMBOLAS**
Autorisations accordées par la Députation permanente au cours du 1er semestre 2005
Page : 203
- N° 51 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS**
Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 13 juillet 2005 relative au pavoisement des édifices publics
Page : 205
- N° 52 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS**
Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 15 juillet 2005 relative au pavoisement des édifices publics
Page : 206
- N° 53 SERVICES PROVINCIAUX - CULTURE**
Don d'une peinture de Ludwig Poniewiera
Résolution du Conseil provincial du 23 juin 2005
Page: 207

**N° 54 ETABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL
CENTRAL LAIQUE DE LA PROVINCE DE LIEGE -
COMPTABILITE**

*Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 de
l'Etablissement d'Assistance morale du Conseil central laïque de la
province de Liège*

Résolution du Conseil provincial du 23 juin 2005

Page:

208

**N° 55 ETABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL
CENTRAL LAIQUE DE LA PROVINCE DE LIEGE -
COMPTABILITE**

*Avis à donner sur le budget de l'exercice 2006 de l'Etablissement
d'Assistance morale du Conseil central laïque de la province de Liège
Résolution du Conseil provincial du 23 juin 2005*

Page:

209

N° 56 SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

*Circulaire ministérielle du 10 juin 2005 relative à l'arrêté royal du 22 avril
modifiant l'arrêté royal du 3 avril 1984 relatif à l'accès de certaines
autorités publiques au registre national des personnes physiques, ainsi
qu'à la tenue à jour et au contrôle des informations et l'arrêté royal du 16
juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les
registres de la population et dans le registre des étrangers*

Page :

212

N° 49 INCENDIE

Relevé des arrêtés de Monsieur le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 1er semestre 2005, en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie.

06 janvier 2005

AYWAILLE : APPROBATION de la délibération du 18 novembre 2004 par laquelle le Conseil communal décide de modifier, à dater du 24 juin 1999, l'article 6 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité.

07 janvier 2005

HANNUT : APPROBATION de la délibération du 24 novembre 2004 par laquelle le Conseil communal décide de prolonger d'un an, à partir du 1er octobre 2004, le stage de M. Alexandre CRASSON en qualité de Sous-Lieutenant volontaire stagiaire du Service d'incendie de ladite entité.

25 janvier 2005

AMEL : APPROBATION de la délibération du 16 février 1998, parvenue au Gouvernement provincial le 19 septembre 2004, par laquelle le Conseil communal désigne M. Xavier HURTGEN au grade de Sous-Lieutenant médecin volontaire du Service d'incendie de ladite entité.

24 février 2005

VERVIERS : APPROBATION de la délibération du 26 juin 1995, parvenue au Gouvernement provincial le 20 octobre 2004, par laquelle le Conseil communal décide de nommer M. Christophe FINCK au grade de Sous-Lieutenant professionnel, à titre définitif, du Service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er juillet 1995.

07 mars 2005

VERVIERS : APPROBATION de la délibération du 29 novembre 1999, parvenue au Gouvernement provincial le 28 juin 2004, par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Christophe FINCK, Sous-Lieutenant professionnel, au grade de Lieutenant professionnel du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1^{er} décembre 1999.

07 mars 2005

VERVIERS : APPROBATION de la délibération du 3 mai 2004 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M Willy PAGNOULLE, Adjudant professionnel, au grade de Sous-Lieutenant professionnel du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1^{er} juin 2004.

07 mars 2005

AYWAILLE : APPROBATION de la délibération du 18 janvier 2005 par laquelle le Conseil communal décide de modifier les articles 11, 15, 15bis, 22, 28 et 40 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité à l'exception des points 6 et 7 dudit article 40 qui NE SONT PAS APPROUVES.

07 mars 2005

VERVIERS : APPROBATION de la délibération du 26 juin 2000, parvenue au Gouvernement provincial le 21 octobre 2004, par laquelle le Conseil communal désigne M. Alain DUPUIS, au grade de Sous Lieutenant volontaire du service d'incendie de ladite entité, avec une prestation minimale de 6 heures/semaine, à partir du 1^{er} juillet 2000.

14 mars 2005

VERVIERS : APPROBATION de la délibération du 15 décembre 2003, parvenue du Gouvernement provincial le 13 avril 2004, par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Christophe FINCK, Lieutenant professionnel, au grade de Capitaine professionnel du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1^{er} janvier 2004.

15 mars 2005

AYWAILLE : APPROBATION de la délibération du 24 juin 1999, parvenue du Gouvernement provincial le 10 mars 2005, par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Philippe BURETTE, Sous-Lieutenant Médecin volontaire, au grade de Lieutenant Médecin volontaire du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er juillet 1999.

11 mars 2005

EUPEN : APPROBATION de la délibération du 30 août 2004 par laquelle le Conseil communal décide de nommer M. Claude MARCHAL au grade de Capitaine professionnel, Chef de service du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er septembre 2005, ladite délibération N'ETANT PAS APPROUVEE en ce qu'elle procède à la désignation de l'intéressé, par voie de contrat, en qualité de Capitaine à dater du 1 mars 2005.

23 mars 2005

PEPINSTER : APPROBATION de la délibération du 8 novembre 2004 par laquelle le Conseil communal décide de nommer M. Philippe GHYSEN, au grade de Sous-Lieutenant professionnel, à titre définitif du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er novembre 2004.

24 mars 2005

HERVE : APPROBATION de la délibération du 25 juin 2001, parvenue au Gouvernement provincial le 22 décembre 2004 par laquelle le Conseil communal décide de nommer, à titre définitif, M. Léon CLERDAIN, au grade de Capitaine professionnel — Chef de Corps du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1 septembre 2001.

24 mars 2005

HUY : APPROBATION de la délibération du 8 novembre 2004 par laquelle le Conseil communal décide de nommer M. Marc DUVIVIER en qualité de Sous-Lieutenant professionnel stagiaire du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er décembre 2004.

11 avril 2005

PEPINSTER : APPROBATION de la délibération du 13 novembre 2004 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Philippe GHYSEN, au grade de Lieutenant professionnel, à titre définitif, du service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er janvier 2005.

11 mai 2005

HANNUT : APPROBATION de la délibération du 23 mars 2005 par laquelle le Conseil communal décide de modifier les articles 3 et 19 du règlement organique du service d'incendie de ladite entité.

18 mai 2005

HERVE : APPROBATION de la délibération du 21 mars 2005 par laquelle le Conseil communal décide de nommer M. Vincent BASTIN, au grade de Capitaine professionnel-Chef de Corps, du service d'incendie de ladite entité.

26 juin 2005

AYWAILLE : APPROBATION de la délibération du 21 avril 2005 par laquelle le Conseil communal décide de modifier les points 6 et 7 de l'article 40 du règlement organique de ladite entité

N° 50 COLLECTES - LOTERIES - TOMBOLAS

*Autorisations accordées par la Députation permanente au cours
du 1er semestre 2005*

<i>Nom de l'organisateur</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Date de l'autorisation</i>	<i>Période</i>	<i>Etendue territoriale</i>
<i>ASBL SAC (Service d'aide aux Coccinelles)</i>	<i>Collectes à Domicile</i>	<i>13 janvier 2005</i>	<i>15 mars au 31 décembre 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut des Dames de l'Instruction Chrétienne</i>	<i>Tombola</i>	<i>13 janvier 2005</i>	<i>1er février au 10 avril 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL St Joseph Division "Le Refuge"</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>13 janvier 2005</i>	<i>1er mars au 29 mars 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL Les Chanterelles</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>27 janvier 2005</i>	<i>12 mars au 31 mars 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut St Laurent</i>	<i>Tombola</i>	<i>27 janvier 2005</i>	<i>07 mars au 22 avril 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL Les Trois tournesols</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>27 janvier 2005</i>	<i>19 février au 27 mars 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL De Vive Voix</i>	<i>Collectes à Domicile</i>	<i>17 février 2005</i>	<i>25 février au 31 mars 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut Ste Walburge</i>	<i>Tombola</i>	<i>17 février 2005</i>	<i>1er au 25 mars 2005</i>	<i>Communes de : Aleur, Ans, Juprelle, Liège, Liers, Rocourt et Vottem.</i>
<i>ASBL Centre de Belleflamme</i>	<i>Tombola</i>	<i>17 février 2005</i>	<i>19 mars au 1er mai 2005</i>	<i>Arrondissement de Liège</i>
<i>Institut St Laurent (Implantation St Laurent)</i>	<i>Tombola</i>	<i>10 mars 2005</i>	<i>29 avril au 06 juin 2005</i>	<i>Arrondissement de Liège</i>
<i>Institut des Dames de l'Instruction Chrétienne</i>	<i>Tombola (autorisation réimpression de billets)</i>	<i>10 mars 2005</i>	<i>1er février au 10 avril 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL Fonds de soutien de l'école primaire et maternelle du Sartay</i>	<i>Tombola</i>	<i>17 mars 2005</i>	<i>04 mai au 04 juin 2005</i>	<i>Province de Liège</i>

<i>ASBL PO Ecole R. Brasseur, Castor B</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>24 mars 2005</i>	<i>30 avril au 30 juin 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL Collège Patronné</i>	<i>Tombola</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>25 octobre au 21 novembre 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Collège St Louis</i>	<i>Tombola</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>30 septembre au 15 novembre 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Centre de Formation Permanente des Classes Moyennes de Liège-Huy- Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>1er novembre au 25 janvier 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Comité des Fêtes de l'Institut Notre- Dame</i>	<i>Tombola</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>1er octobre au 1er décembre 2005</i>	<i>Arrondissement de Verviers</i>
<i>Spendet uns Licht und Liebe</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>13 juin au 31 janvier 2006</i>	<i>Ville d'Eupen et Communes de la Calamine, Lontzen et Raeren</i>
<i>Collège St Louis</i>	<i>Tombola</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>1er septembre au 21 octobre 2005</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL Royal Olympic Basket Club Dolhain</i>	<i>Tombola</i>	<i>09 juin 2005</i>	<i>1er août 2005 au 22 avril 2006</i>	<i>Province de Liège</i>

N° 51 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

***Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 13 juillet 2005 relative
au pavoisement des édifices publics***

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Centres Publics d'Aide Sociale des Communes
de la Région de langue française de la Province
de Liège*

Pour information à :

*Mme et MM. les Commissaires d'Arrondissement
aux directions générales, inspections et directions
des établissements et services provinciaux.*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

*En exécution des dispositions de l'article 1er de
l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices
publics remplacés par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par
l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet
1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire
arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté française
et le drapeau Européen sur les édifices publics le 11 septembre, jour
anniversaire de la naissance de Sa Majesté la Reine Paola.*

*Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le
Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma
considération distinguée.*

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 52 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

*Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 15 juillet 2005 relative
au pavoisement des édifices publics*

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Centres Publics d'Aide Sociale des Communes
de la Région de langue française de la Province
de Liège*

Pour information à :

Mme et MM. les Commissaires d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

*Je vous rappelle que l'article 5 du décret du 3
juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française stipule que le
drapeau de la Communauté française doit être arboré aux édifices publics
de la région de langue française, le 27 septembre (jour de la Fête de la
Communauté Française).*

*Dans la même région, il est également arboré sur
les bâtiments officiels dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que
le drapeau national.*

*Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le
Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma
considération distinguée.*

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 53 SERVICES PROVINCIAUX - CULTURE

***Don d'une peinture de Ludwig PONIEWIERA
Résolution du Conseil provincial du 23 juin 2005***

Résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la proposition faite par Monsieur Ludwig PONIEWIERA, artiste peintre de la PROVINCE DE LIEGE, de faire don d'une de ses œuvres, une peinture intitulée " SILESIA CXXIII " ;

Vu le décret du 12 février 2004 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes (article 46) et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur rapport de la Députation permanente ;

DECIDE

Article 1 - D'ACCEPTER le don fait à la PROVINCE DE LIEGE par Monsieur Ludwig PONIEWIERA, d'une de ses œuvres, à savoir une peinture intitulée "SILESIA CXXIII ";

Article 2 - La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial

En séance à Liège, le 23 juin 2005

Par le Conseil,

*La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY*

*Le Président de séance,
Abel DESMIT*

**N° 54 ETABLISSEMENT D' ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL
CENTRAL LAIQUE DE LA PROVINCE DE LIEGE -
COMPTABILITE**

Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2005 de l'Etablissement d'Assistance morale du Conseil central laïque de la province de Liège

Résolution du Conseil provincial du 23 juin 2005

Résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus, publié le 12 mars 2004 au Moniteur belge, fixant les règles relatives à la présentation de leurs budget et comptes;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 de l'Etablissement d'Assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège;

Attendu que cette modification budgétaire, transmise à Monsieur le Gouverneur en date du 11 mai 2005, comporte deux opérations, à savoir que le boni du compte 2004 remplace le résultat budgétaire estimé des exercices antérieurs qui est porté au budget 2005 et que l'intervention provinciale 2005 est ramenée de 602.000,00 € à 533.013,26 € ;

Considérant que le nouveau résultat du budget ordinaire 2005 de l'Etablissement doit s'établir subséquentement comme suit:

*Recettes : 614.122,58 €
Dépenses: 610.000,00 €
Solde: + 4.122,58 €*

Considérant que le tableau du budget 2005 figurant à la page 7 de la modification, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration de

l'Etablissement lors de la séance ordinaire du 25 avril 2005, doit être adapté en conséquence;

Attendu que ce résultat positif a un impact sur le budget en cours et qu'en l'occurrence, le montant de l'intervention provinciale devrait être diminué du montant équivalent à ce résultat positif étant donné que l'Etablissement ne présente pas de modifications dans ses dépenses estimées pour l'exercice en cours;

Considérant toutefois qu'il ne convient pas de solliciter le remboursement, le montant de l'intervention provinciale, soit 533.013,26 € ayant été payé, dès lors que ce résultat positif affectera l'intervention provinciale en 2006 par application de l'article 10 de l'arrêté royal évoqué qui stipule en effet que "le résultat budgétaire estimé des exercices antérieurs qui est porté au budget résulte du budget de l'exercice précédent et de ses éventuelles modifications";

Attendu que la modification budgétaire proposée peut recueillir l'avis favorable de son assemblée, sous réserve de modifications rectifiant les montants à porter au service ordinaire du tableau 2005 figurant en page 8 du document;

Vu le décret du 12 février 2004 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées;

Sur rapport de la Députation permanente;

ARRETE

Article 1er. - Emet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 présentée par l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège, sous réserve de proposition de modifications rectifiant comme suit les montants à inscrire au service ordinaire du tableau du budget 2005, figurant en page 8 du document:

<i>Recettes:</i>	<i>614.122,58 €</i>
<i>Dépenses:</i>	<i>610.000,00 €</i>
<i>Solde:</i>	<i>+ 4.122,58 €</i>

En séance à Liège, le 23 juin 2005

Par le Conseil,

*La Greffière provinciale
Marianne LONHAY*

*Le Président de la séance
Abel DESMIT*

**N° 55 ETABLISSEMENT D' ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL
CENTRAL LAIQUE DE LA PROVINCE DE LIEGE -
COMPTABILITE**

***Avis à donner sur le budget de l'exercice 2006 de l'Etablissement
d'Assistance morale du Conseil central laïque de la province de Liège***

Résolution du Conseil provincial du 23 juin 2005

Résolution

Le Conseil provincial de Liège,

*Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des
Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux
délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels
et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles
reconnues;*

*Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant règlement
général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des
intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non
confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus,
publié le 12 mars 2004 au Moniteur belge, fixant les règles relatives à la
présentation de leurs budget et comptes;*

*Vu le budget 2006 arrêté par l'Etablissement d'assistance
morale du Conseil central laïque de la Province de Liège en date du 25
avril 2005, parvenu au Gouvernement provincial le 13 mai 2005;*

Vu les pièces justificatives accompagnant ce document ;

Vu l'avis motivé de son assemblée émis le 23 juin 2005 sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 ;

Constatant que le budget 2006 tient compte du résultat budgétaire estimé des exercices antérieurs tel que prévu à l'article 10 de l'arrêté du 17 février 2004 lequel stipule en effet que "le résultat budgétaire estimé des exercices antérieurs qui est porté au budget résulte du budget de l'exercice précédent et de ses éventuelles modifications" ;

Attendu que le budget 2006, tel que proposé peut recueillir l'avis favorable de son assemblée, tout en observant cependant qu'en vertu de l'article 26 de la loi du 21 juin 2002, l'intervention provinciale, laquelle s'élève en l'occurrence à 690.877,42 €, est destinée à pallier l'insuffisance des revenus de l'Etablissement, et qu'il appartiendra dès lors à l'avenir à celui-ci de rechercher d'autres sources de revenus prévues par cette disposition;

Vu le décret du 12 février 2004 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Sur rapport de la Députation permanente;

ARRETE

Article 1er. - Formule un avis favorable sur le budget de l'exercice 2006 tel que présenté par l'Etablissement d'Assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège ;

Article 2. - Le présent arrêté sera annexé au courrier de M. le Gouverneur de la Province qui transmettra ce budget 2006 et ses documents justificatifs au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique.

En séance à Liège, le 23 juin 2005

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président de séance,

Abel DESMIT

N° 56 SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Circulaire ministérielle du 10 juin 2005 relative à l'arrêté royal du 22 avril 2005 modifiant l'arrêté royal du 3 avril 1984 relatif à l'accès de certaines autorités publiques au Registre national des personnes physiques, ainsi qu'à la tenue à jour et au contrôle des informations et l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et dans le registre des étrangers.

Liège, le 11 juillet 2005

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
de la Province de Liège.*

*Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,*

*J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la circulaire du
Service Public Fédéral Intérieur relative à l'objet repris sous rubrique.*

*Ces directives ont été publiées au Moniteur Belge du 23
juin 2005.*

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET